COMMUNE DE TOURRETTES

XX

Envoyé en préfecture le 11/01/2022

Reçu en préfecture le 11/01/2022

Affiché le 11/01/2022



ID: 083-218301380-20220110-20220110008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le DIX JANVIER.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 28 décembre 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

<u>Etaient présents</u>: S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE **Adjoints** J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELUIN – P. GINER – S. LAINE- E. MENUT –

N. PERRICHON - N. PIGAGLIO - A. RASKIN - Conseillers Municipaux

<u>Absents excusés</u>: A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), - J.L. GIRAUD (pouvoir à E. MENUT) - J. HENSELER (pouvoir à B. MONTAGNE) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE) - J. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA) - M. RAYNAUD (pouvoir à R. MARTEL TRIGANCE)

CREATION D'UNE FERME MARAICHERE : FONDATION CARASSO –ALIMENTATION DURABLE. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a acquis la parelle K 486, ancienne pépinière de la grande bastide de 24.000 m2 environ. Cette parcelle qui a été nettoyée par les agents communaux puis par l'ESAT de Seillans, accueille la nouvelle ferme maraichère municipale. Pour ce faire, avant de cultiver la terre au printemps prochain, celle-ci a été labourée puis enrichie d'engrais naturels et biologiques. Le label bio auprès d'Ecocert a été déposé début janvier.

Par délibération municipale du 20 juillet 2021, n°2021-07-20/001, il a été décidé de recruter un maraîcher, un contractuel sur une durée de 3 ans renouvelable. Celui-ci a été recruté fin novembre dernier, il intègre son nouveau poste, le 1er février 2022.

Ce projet implique des dépenses en fonctionnement et en investissement pour le mener à bien.

La commune recherche des subventions pour l'aider dans la mise en œuvre de ce projet. La fondation Carasso, en hommage à Daniel Carasso, fondateur de Danone, soutient et accompagne les petites collectivités territoriales en finançant par voie de mécénat, les projets audacieux, innovant de l'alimentation durable, qui font émerger des pratiques plus durables afin de permettre un accès à une alimentation plus saine.

La commune de Tourrettes souhaite répondre à un des appels à projet, « alimentation durable – nourrir l'avenir – mécénat » et demander 43.750 € (la fondation ayant 350.000 € pour financer 8 projets).

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la candidature de la commune de Tourrettes auprès de la fondation Carasso Appel à projets : Axe « Alimentation Durable ».
- DE DEMANDER une subvention auprès de la fondation Carasso, d'un montant de 43.750 €.
- DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr